

## MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au centre communautaire Paul-Bougie à Grenville-sur-la-Rouge, mardi le 8 avril 2014, à 19h00**

<b>Présents :</b>	Le maire	John Saywell
	Les conseillers	Robert D'Auzac Michel Perreault Claude Cadieux Sébastien Gros Daniel Gauthier
	Le directeur général adjoint	Marc Montpetit
	Le directeur général	Jean-François Bertrand

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h05 par John Saywell, maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Jean-François Bertrand, directeur général, en est le secrétaire.

### **2014-04-90 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les ajouts suivants à « Affaires nouvelles » :

- |             |   |            |
|-------------|---|------------|
| <b>11.6</b> | Règlement d'un dossier en relation de travail                                     | Résolution |
| <b>11.7</b> | Motion de remerciement à l'endroit du député provincial sortant, M. Roland Richer | Résolution |
| <b>11.8</b> | Motion de félicitations à l'endroit du député provincial élu, M. Yves St-Denis    | Résolution |

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

### **2014-04-91 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire de mars 2014:**

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2014, 19h00, soit approuvé tel que déposé.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

### **2014-04-92 Suspension de la séance :**

Proposition est faite par le président de l'assemblée de suspendre la séance pour tenir un comité plénier pour la présentation du rapport du vérificateur, par Madame Dominique Toupin, associée de la firme Amyot Gélinas, quant aux états financiers de la municipalité, au 31 décembre 2013.

À la suite des explications qui seront données sur les états financiers, se tiendra un période de questions portant exclusivement sur ce sujet.

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu de modifier l'ordre du jour pour devancer l'étude du point 5.1 de l'ordre du jour et de suspendre la séance pour la venue d'un comité plénier portant sur la présentation des états financiers de la municipalité au 31 décembre 2013.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

### **2014-04-93 Reprise de la séance :**

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu de reprendre la séance en devant l'étude du point 5.1 de l'ordre du jour portant sur le dépôt du rapport financier.

La séance est reprise à 19h45.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-94 Dépôt du rapport financier de la municipalité et du rapport du vérificateur externe pour la période se terminant le 31 décembre 2013.**

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu d'accepter le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour la période se terminant le 31 décembre 2013.

**RAPPORT DES COMITÉS**

**FINANCES & ADMINISTRATION**

**2014-04-95 Résolution - Approbation des comptes à payer au 31 mars 2014**

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver totalisant 432 665.67 \$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale, le comité de finances et le maire.

Le directeur général atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-96 Résolution – Retrait de l'option de paiement des taxes municipales par carte de crédit**

**Considérant** que la municipalité ne veut pas assumer les frais de 4% pour l'utilisation de la carte de crédit comme mode de paiement et;

**Considérant** les nombreux autres modes de paiement toujours disponibles pour pouvoir acquitter ses taxes municipales;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil consente à ne plus accepter le paiement par carte de crédit pour l'acquittement des taxes municipales.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-97 Résolution – Transfert des fonds de la taxe spéciale 2014 à la Réserve-Aqueduc**

**En conformité** avec le règlement numéro 42 de la municipalité concernant la constitution d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc du secteur Calumet et de tout autre règlement modifiant ledit règlement;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil approuve le transfert de la taxe spéciale 2014 à la réserve-Aqueduc

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-98 Résolution – Remboursement des montants dus au fonds de roulement pour l'année 2014**

**En conformité** avec le règlement numéro 89-1-09 de la Municipalité concernant l'augmentation du fonds de roulement et de tout règlement amendant ledit règlement;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le conseil approuve le remboursement des montants dus au fonds de roulement pour l'année 2014

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-99 Résolution – Répartition des frais de déneigement chemins privés Carignan et Gareau**

**Considérant** la situation constatée quant à la répartition aux contribuables concernés des frais de déneigement des chemins privés Carignan et Gareau et;

**Vu**, la teneur du règlement numéro 252 de la Municipalité concernant la prise en charge d'un chemin privé;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil accepte

De mandater le directeur général à entreprendre toute négociation et à faire toute proposition pour régulariser la situation constatée, et :

De mandater le directeur général à préparer, en collaboration avec le Service des finances, le Service de l'urbanisme et le Service des travaux publics, une formule de répartition des frais de déneigement des chemins privés Carignan et Gareau, laquelle sera applicable pour les prochaines années

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-100 Résolution – Remboursement des taxes annuelles 2014 aux centres communautaires Avoca et Campbell**

**Considérant** le caractère particulier de ces organismes dans la communauté et;

**Attendu** que cette dépense est prévue au budget 2014;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil autorise, sur preuve de paiement, le remboursement des taxes municipales annuelles, aux centres communautaires Campbell et Avoca

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-101 Résolution – Modification aux primes salariales versées à certains employés cadres de la municipalité**

**Vu** la teneur des résolutions numéros 2014-01-06, 2014-01-07 et 2014-01-08 et;

**Considérant** qu'il est approprié d'apporter des modifications quant aux primes accordées à certains employés cadres à la suite de l'embauche d'un nouveau directeur général;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que le conseil accepte

De retirer la prime mensuelle de 1,500 \$ accordée à M. Marc Montpetit pour agir à titre de directeur général par intérim;

De retirer la prime mensuelle de 500 \$ accordée à Madame Rébecca Ménard pour agir à titre de directrice générale adjointe et ;

D'accorder une prime mensuelle de 500 \$ à M. Marc Montpetit pour agir à titre de directeur général adjoint et ce, pour la durée du mandat de directeur général adjoint;

Lesdites modifications étant effectives à compter du 7 avril 2014.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-102 Résolution – Approbation du cadre de rémunération du personnel électoral en vue de l'élection partielle du 4 mai 2014**

**Vu** la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que l'avis paru dans la Gazette Officielle du Québec quant à la rémunération payable lors d'élection et de référendums municipaux établie pour l'exercice financier 2014 et;

**Vu** la proposition de rémunération du personnel électoral présenté par le président des élections;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil approuve le cadre de rémunération du personnel électoral en vue de l'élection partielle du 4 mai 2014 tel que présenté par le président des élections

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-103 Résolution – Autorisation de dépenses pour l'organisation et le bon déroulement de l'élection partielle du 4 mai 2014**

**En conformité** avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et;

**Attendu qu'**une somme de 15 000 \$ a été prévue au budget 2014 pour la tenue de l'élection partielle du 4 mai 2014;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le conseil autorise le président d'élection à effectuer dans les limites du budget établi, toute dépense jugée nécessaire pour l'organisation et le bon déroulement de l'élection partielle à être tenue le 4 mai 2014 et ce, en conformité avec les articles 70.1 et 203 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et dans le respect des principes édictées dans toute loi concernant l'adjudication de contrats municipaux.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-104 Résolution - Abrogation du règlement numéro R189-1-14 sur la gouvernance et l'éthique**

**Attendu** que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et la Loi sur le traitement des élus prescrivent des modalités d'adoption particulières et;

**Considérant** un avis du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous suggérant d'adopter de manière distincte ces deux règlements lors d'une séance régulière du conseil;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil autorise l'abrogation du règlement numéro R189-1-14 et présente les avis de motion requis en vue de l'adoption de trois (3) règlements distincts, à savoir : un règlement sur l'éthique et la déontologie, un règlement sur la rémunération des élus et un règlement sur la gouvernance.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-105 Avis de motion - Projet de règlement R189-2-14 sur l'éthique et la déontologie**

Le conseiller Sébastien Gros donne avis de motion qu'il, ou en son absence, un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil un règlement révisant le code d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux.

Il y aura exception de lecture si tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance au cours de laquelle ledit règlement sera présenté pour adoption et que tous les élus déclarent l'avoir reçu et lu avant sa possible adoption.

**2014-04-106 Avis de motion - Projet de règlement R189-3-14 sur la rémunération des élus**

Le conseiller Sébastien Gros donne avis de motion qu'il, ou en son absence, un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil un règlement fixant la rémunération des élus.

Il y aura exception de lecture si tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance au cours de laquelle ledit règlement sera présenté pour adoption et que tous les élus déclarent l'avoir reçu et lu avant sa possible adoption.

**2014-04-107 Avis de motion - Projet de R189-4-14 sur la gouvernance**

Le conseiller Sébastien Gros donne avis de motion qu'il, ou en son absence, un autre conseiller, présentera à la prochaine séance ou à toute séance ultérieure de ce conseil un règlement déterminant les règles de gouvernance dans la conduite des affaires de la municipalité.

Il y aura exception de lecture si tous les élus ont reçu le projet de règlement deux jours avant la séance au cours de laquelle ledit règlement sera présenté pour adoption et que tous les élus déclarent l'avoir reçu et lu avant sa possible adoption.

**2014-04-108 Résolution – Acquisition d'un serveur informatique**

**Vu** l'avis émis par le responsable du réseau à la MRC d'Argenteuil quant à l'état de notre équipement informatique et les solutions proposées et;

**Vu** la soumission produite par le responsable du réseau informatique à la MRC d'Argenteuil, en date du 26 mars 2014;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que le conseil autorise l'acquisition et l'installation d'un nouveau serveur tel que détaillé à la soumission de l'administrateur du réseau informatique de la MRC d'Argenteuil, datée du 26 mars 2014 et autorise le directeur général à signer tout bon de commande requis pour donner suite à ladite acquisition et ce, jusqu'à un montant maximal de 6 400 \$, y incluant les taxes applicables

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-109 Résolution – Approbation des services professionnels rendus pour l'étude de la condition physique de l'enveloppe de la gare de Grenville-sur-la-Rouge**

**Vu** la facture pour services professionnels rendus présentée par la firme DSF Inc., pour l'étude de la condition physique de l'enveloppe de la gare de Grenville-sur-la-Rouge et;

**Attendu** que le conseil municipal de Grenville-sur-la-Rouge a officiellement exprimé sa volonté de prendre à sa charge ladite facture afin notamment, de conserver son droit de regard exclusif quant à la vocation future du bâtiment et sur la nature de sa revitalisation;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil approuve le paiement de la facture de DFS Inc. au montant de 7 538,65 \$, y incluant les taxes applicables, pour la réalisation de l'étude de la condition physique de l'enveloppe de la gare de Grenville-sur-la-Rouge

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-110 Résolution – Désignation d'un nouveau lieu d'affichage des avis et communiqués de la Municipalité**

**Considérant** le récent déménagement de l'hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge et :

**Considérant** la nécessité de se conformer à toute disposition légale quant à la désignation des lieux publics d'affichage des avis et communiqués de la Municipalité;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu de désigner, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril 2014, le nouvel hôtel de ville, situé au 88, rue des Érables à Grenville-sur-la-Rouge, comme étant un des lieux publics d'affichage des avis et communiqués de la municipalité et ce, en lieu et place de l'emplacement de l'ancien hôtel de ville sis au 40, rue Maple à Grenville. Ce lieu s'ajoute aux trois (3) autres endroits déjà désignés soient : le bureau de poste de Calumet, le dépanneur Kilmar et le bureau de poste de Pointe-au-Chêne.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

**2014-04-111 Résolution – Approbation de l'offre de services professionnels d'ingénierie concernant de projet d'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Kilmar à la hauteur du « Kilomètre 9 »**

**Considérant** le projet d'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Kilmar à la hauteur du Kilomètre 9 et;

**Vu** la proposition d'offre de services professionnels datée du 17 mars 2014 soumise par la firme Ingémax;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil autorise l'octroi à la firme Ingémax et ce, selon les termes de sa proposition soumise le 17 mars 2014, le mandat de réalisation des relevés topographiques et la préparation des plans et devis concernant le projet d'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Kilmar à la hauteur du « Kilomètre 9 » et autorise le directeur général à signer tout document requis pour la réalisation dudit mandat

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-112 Résolution – Approbation de l'offre de services professionnels d'ingénierie concernant la réalisation des travaux pour l'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Scotch à la hauteur de la ligne existante d'Hydro-Québec**

**Considérant** le projet d'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Scotch à la hauteur de la ligne existante d'Hydro-Québec et;

**Vu** la proposition d'offre de services professionnels datée du 17 mars 2014 soumise par la firme Ingémax;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil autorise l'octroi à la firme Ingémax et ce, selon les termes de sa proposition soumise le 17 mars 2014, le mandat de réalisation des relevés topographiques et la préparation des plans et devis concernant le projet d'amélioration de la sécurité routière sur le chemin Scotch à la hauteur de la ligne existante d'Hydro-Québec et autorise le directeur général à signer tout document requis pour la réalisation dudit mandat

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-113 Résolution – Exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs aux fins de procéder au raccordement du nouveau puits au réseau d'aqueduc de Calumet**

**Vu** la teneur de la lettre de la firme BSA Groupe Conseil datée du 11 février 2014 quant aux exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs aux fins de procéder au raccordement du nouveau puits au réseau d'aqueduc de Calumet;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu

D'autoriser l'émission d'un chèque de 553,00 \$ à l'attention du Ministre des finances;

D'obtenir, en regard du contrat accordé à BSA Groupe Conseil, une attestation signée par un ingénieur, quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée et de transmettre ladite attestation signée au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux;

De mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation de la prise d'eau d'alimentation et de le fournir, avec exemplaire au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la mise en service de la prise d'eau;

De s'engager à ce que la Municipalité se conforme aux spécifications indiquées dans ledit manuel d'exploitation en ce qui a trait à l'utilisation et à l'entretien de la prise d'eau

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-114 Résolution – Amendement à la résolution numéro 2014-03-76 adoptée le 11 mars 2014**

**Considérant** l'omission d'inclure la retenue usuelle de 10% sur l'ensemble du contrat et les taxes y applicables dans le calcul des travaux supplémentaires et ;

**Considérant** que la direction générale a autorisé des travaux supplémentaires par la compagnie Uniroc Construction en réaffectant des fonds du programme PAERRL non-utilisés sur d'autres projets et que les travaux ont été réalisés pour un montant de 50 936,82 \$;

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le conseil consente à amender la résolution numéro 2014-03-76 et à ratifier l'autorisation des travaux supplémentaires pour un montant de 50 936,82 \$ y incluant les taxes applicables plutôt que 35, 203,52\$ tel qu'inscrit à ladite résolution

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-115 Résolution – Approbation des suppléments dans le projet du nouvel hôtel de ville**

**Vu** le certificat de paiement daté du 25 mars 2014 approuvé par l'architecte chargé de la surveillance des travaux;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil approuve le montant des travaux supplémentaire acceptés par l'architecte chargé de la surveillance des travaux, lesquels totalisent 21 170,94 \$, y incluant les taxes applicables et autorise le paiement, à l'entrepreneur Les Entreprises Landco Inc, desdits travaux supplémentaires totalisant 21 170,94 \$, y incluant les taxes applicables

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**2014-04-116 Résolution – Nomination des personnes désignées au niveau local en vertu de l'entente intermunicipale concernant diverses responsabilités de la MRC d'Argenteuil à l'égard des cours d'eau**

**Considérant** l'Entente intermunicipale concernant diverses responsabilités de la MRC d'Argenteuil à l'égard des cours d'eau signée par la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge et;

**Considérant** notamment, les articles 105 et 108 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est proposé par Michel Perreault et résolu que le conseil désigne monsieur Jalloul Salah et madame Brigitte Cécile en tant que fonctionnaires désignés à l'application du Règlement numéro 78-13 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC d'Argenteuil et ce, en conformité avec la Politique et procédures relatives à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Argenteuil

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-117 Résolution – Abrogation de la résolution numéro 2013-05-130 et acceptation de la dérogation mineure numéro 2014-001 (Lots 9A-1, 9B-1 et 10A-1)**

**Considérant** l'avis public donné le 24 mars 2014 et;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil consente à abroger la résolution numéro 2013-05-130 et à accepter la dérogation mineure numéro 2014-001 concernant un lotissement d'un chemin privé se raccordant au chemin Young Settlement dans le Rang 6 des parties des lots 9A-1, 9B-1 et 10A-1 du Canton de Grenville, visant à permettre un lotissement qui aurait une distance séparatrice d'un cours d'eau de 67.01m au lieu de la distance règlementaire de 75m tel qu'exigé par le Règlement de lotissement du canton de Grenville numéro 180-1-90 Art.3.3.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-118 Résolution – Abrogation de la résolution numéro 2013-05-131 et acceptation de la dérogation mineure numéro 2014-002 (1 904, route 148, Village de Calumet)**

**Considérant** l'avis public donné le 24 mars 2014 et;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Sébastien Gros et résolu que le conseil consente à abroger la résolution numéro 2013-05-131, et à accepter la dérogation mineure numéro 2014-002 concernant une distance séparatrice en marge de recul avant de la propriété située à l'adresse civique 1 904 Route 148 dans le Village de Calumet. La marge actuelle qui sépare la maison de la rue est de 3.97m au lieu de 7.6 m et la distance séparatrice entre le garage et la rue est de 3.38 m au lieu de 7.6m aussi tel qu'exigé par le règlement d'urbanisme R.161 du Village Calumet

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-119 Résolution – Abrogation de la résolution numéro 2013-08-226 et acceptation de la dérogation mineure numéro 2014-003 (21, rue Carrière)**

**Considérant** l'avis public donné le 24 mars 2014 et;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil consente à abroger la résolution numéro 2013-08-226 et à accepter la dérogation mineure numéro 2014-003 concernant la construction à une distance séparatrice ne permettant pas le respect de la somme minimum des marges latérales de 10m, soit de 9.01m tel que stipule la grille des spécifications V123. À la propriété située au 21, rue Carrière

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-120 Résolution – Abrogation de la résolution numéro 2013-08-227 et acceptation de la dérogation mineure numéro 2014-004 (1203, chemin de la Rivière Rouge)**

**Considérant** l'avis public donné le 24 mars 2014 et;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil consente à abroger la résolution numéro 2013-08-227 et à accepter la dérogation mineure numéro 2014-004 concernant une distance séparatrice en marge de recul avant de la propriété située à l'adresse civique 1 203 Chemin de la Rivière Rouge. La marge actuelle qui sépare la propriété du chemin est de 6.6 m au lieu de 8 m tel qu'exigé par le règlement de zonage 185-1-90 de la corporation municipale du Canton de Grenville.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-121 Résolution – Demande de dérogation mineure numéro 2014-005 (153, rue de la Berge)**

**Considérant** l'avis public donné le 24 mars 2014 et;

**Considérant** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, et;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil consente à accepter la dérogation mineure numéro 2014-005 régularisant, à l'adresse 153, rue de la Berge, une situation dérogatoire d'une marge latérale de 0.21m et 0.50m au lieu de 1m d'un bâtiment accessoire à une ligne de lot conformément à l'article 5.7.1 du règlement de zonage 185-1-90.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-122 Résolution - Choix du mode de contribution pour fins de parc**

**Considérant** la demande de permis de lotissement d'une partie du lot 19B du Rang 3 – Minute 12559;

**Considérant** les opinions juridiques concernant les modalités d'application du règlement de lotissement et notamment, les dispositions relatives aux contributions pour fins de parcs et d'espaces naturels et;

**Considérant** que le conseil doit se prononcer sur les modalités de contribution pour fins de parcs et d'espaces naturels.



Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le conseil consente à requérir du demandeur du permis de lotissement d'une partie du lot 19B du Rang 3, de proposer à la Municipalité, en guise de contribution pour fins de parcs et d'espaces naturels, l'équivalent de 10% du terrain d'origine faisant l'objet de ladite demande de permis de lotissement.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-123 Résolution - Attribution d'un contrat pour le démantèlement de barrages de castors dans un tributaire du lac McGillivray**

**Considérant** l'urgence d'une intervention en regard notamment, de l'historique d'inondation dans ce secteur et des problématiques rencontrées lors de l'exécution de ce type de travaux et;

**Vu** la proposition d'offre de service déposée le 8 janvier 2014 par la firme Horizon multi ressources Inc.;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil autorise l'octroi à la firme Horizons multi ressources Inc. et ce, selon les termes de sa proposition déposée le 8 janvier 2014, le mandat de réalisation travaux relatifs au démantèlement de barrages dans le tributaire du lac McGillivray; lesquels travaux devront débuter dès que possible.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SERVICES SOCIAUX**

**LOISIRS ET CULTURE**

**2014-04-124 - Motion de reconnaissance à l'endroit d'un citoyen de Grenville-sur-la-Rouge**

**Considérant** les explications du président du comité des loisirs et;

**Considérant** le dévouement et l'implication d'un citoyen pour le bénéfice de l'ensemble de la collectivité;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil consente à offrir à monsieur Yvon Maher, en guise de contribution de reconnaissance pour souligner son implication depuis plusieurs années à l'entretien de la patinoire de Grenville-sur-la-Rouge, une carte cadeau de 100 \$. Le conseil municipal ainsi que le personnel de la Municipalité profite de l'occasion pour présenter à Monsieur Maher leurs sincères remerciements

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2014-04-125 Résolution – Modification du règlement R42-2-12**

**Vu** le règlement numéro R42-2-12 concernant le fonds de réserve de l'aqueduc du secteur de Calumet, adopté le 11 décembre 2012 et;

**En conformité** avec l'article 202.1 du Code municipal quant à l'autorisation donné au secrétaire-trésorier aux fins de modifier un règlement pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente;

IL est proposé par Robert D'Auzac et résolu de corriger le premier alinéa de l'ARTICLE 2, lequel doit se lire comme suit :

« L'article 1 du règlement R-42-1-11 est modifié de la façon suivante : »

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-126 Résolution - Octroi d'une commandite à l'organisme Kayak pour la Vie**

**Considérant** l'intérêt pour la Municipalité d'encourager la tenue d'activité majeure sur son territoire;

**Considérant** qu'une telle association avec l'événement « Rouge Challenge 2014 » permet une visibilité pour la Municipalité.

Il est proposé par Robert D'Auzac et résolu que le conseil consente à octroyer une commandite de 100 \$ à l'organisme Kayak pour la Vie en regard de la tenue de l'événement « Rouge Challenge 2014 », le 24 mai 2014

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-127 Résolution - Versement d'une aide financière à la Maison des jeunes de Grenville-sur-la-Rouge**

**Considérant** l'implication de l'organisme « Maison des jeunes » auprès de la jeunesse de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

**Considérant** que la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire soutenir la Maison des jeunes en assumant une partie des frais de loyer de cet organisme;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil consente à octroyer, à l'organisme La Maison des jeunes de Grenville et de Grenville-sur-la-Rouge, une aide financière de 5 750 \$, pour l'année financière 2014.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-04-128 Résolution - Embauche d'un pompier**

**Considérant** la nécessité de pallier à une pénurie de pompiers pour le secteur de Pointe-au-Chêne;

**Considérant** que le candidat proposé est complètement formé et possède toutes les qualifications requises pour répondre aux besoins de la Municipalité

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil autorise l'embauche de Monsieur Stéphane Latour à titre de pompier en probation.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-4-129 Résolution - Appel de proposition pour l'achat d'un tracteur**

**Vu l'état de l'équipement actuel;**

**Considérant les besoins de la municipalité pour maintenir un service de voirie adéquat;**

Il est proposé par Claude Cadieux et résolu que le conseil autorise la direction des travaux publics à procéder à un appel de propositions en vue de l'acquisition d'un tracteur.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-4-130 Résolution - Règlement d'un dossier en relation de travail**

**Vu** la teneur de l'accord de règlement convenu entre les parties afin de mettre un terme définitif à un long et coûteux processus judiciaire résultant d'un conflit en relation de travail;

Il est proposé par Daniel Gauthier et résolu que le conseil autorise le maire, monsieur John Saywell, à signer l'accord de règlement convenu entre les parties et connu des conseillers et autorise, selon les termes dudit accord de règlement, le versement des sommes convenues à la personne salariée concernée.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-4-131 Motion de remerciement l'endroit du député provincial sortant, M. Roland Richer**

Il est proposé par Daniel Gauthier que le conseil adopte une motion de remerciement à l'endroit de M. Roland Richer afin de souligner ses bons et loyaux services ainsi que son engagement auprès de la population qu'il a représentée durant ces années. Une lettre de remerciements sous la signature du maire et du directeur général sera également transmise à M. Richer à cet effet.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**2014-4-132 Motion de félicitations l'endroit du député provincial nouvellement élu, M. Yves St-Denis**

Il est proposé par Sébastien Gros que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de M. Yves St-Denis pour souligner sa victoire comme député du comté d'Argenteuil. Une lettre de félicitations sous la signature du maire et du directeur général sera également transmise à M. St-Denis à cet effet.

Adopté à l'unanimité  
Le maire s'abstient de voter

**CERTIFICAT DE CRÉDITS**

Le directeur général intérimaire certifie que la municipalité dispose des crédits budgétaires nécessaires pour les dépenses décrétées lors de cette séance ordinaire.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2014-04-133 Levée de la séance**

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par Sébastien Gros et résolu que la présente séance soit levée à 22 :13 heures.

---

John Saywell  
Maire

---

Jean-François Bertrand  
Directeur général et secrétaire-trésorier